

Déplacements doux : moyen de transport et équipement

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

► Renseignez vos coordonnées

Les différentes primes de déplacements doux



Veillez sélectionner le mode et transport et les accessoires, renseignez la quantité et le montant avant de charger vos pièces justificatives.

Moyens de transport doux

Moyens de transports doux

- ☐ Vélo
- ☐ Vélo avec Assistance électrique, Vélo bi ou triporteur, draisienne électrique, dispositif neuf pour transformer un vélo classique en VAE (dont roue électrifiée, batterie, etc.)
- ☐ Trottinette classique
- ☐ Trottinette électrique
- ☐ Gyroroue/Gyropode
- ☐ Skateboard électrique
- ☐ Vélo pour personne en situation de handicap

Prix d'achat total TTC 00,00 €

Indiquez le prix total toutes charges comprises

Accessoires

☐ Antivol en U

Les antivols de type chaîne et plastique ne sont pas subventionnés.

Quantité

Prix d'achat total TTC 00,00 €

☐ Dispositif de marquage, de traçage, système d'alarme et puce de géolocalisation pour vélo

Quantité

Prix d'achat total TTC 00,00 €

☐ Kit d'éclairage avant et arrière

Quantité

Prix d'achat total TTC 00,00 €

☐ Casque

Quantité

Prix d'achat total TTC 00,00 €

☐ Porte-bébé et siège enfant pour vélo et barres de protection enfants

Quantité

Prix d'achat total TTC 00,00 €

☐ Vêtements de pluie

- Cape ou poncho
- Manteau et pantalon

Quantité

Prix d'achat total TTC 00,00 €

☐ Sac, sacoche, panier, top-case, porte-bagage

Quantité

Prix d'achat total TTC

☐ Remorque enfant pour vélo

Quantité

Prix d'achat total TTC

☐ Chariot/caddie de course pour vélo

Quantité

Prix d'achat total TTC

Réparation et remise en état de vélo

☐ Réparation et remise en état de vélo

Quantité

1 réparation par vélo.

Indiquez 2 si les réparations concernent 2 vélos.

Prix d'achat total TTC

► Pièces à fournir

Vos engagements

☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements précédemment indiqués et avoir pris connaissance du règlement municipal en matière de transition écologique

☐ Je m'engage à utiliser le moyen de transport pour les déplacements du quotidien (travail, études, courses,...)

☐ Je m'engage à ne pas revendre le moyen de transport subventionné dans les 3 ans suivant la date de demande de la prime.

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente est qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du Code Pénal.

☐ Je m'engage à respecter le code de la route et adopter les bons réflexes.



La Ville de La Madeleine, agissant en tant que Responsable de traitement, traite les données collectées dans ce formulaire sur la base de votre consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires concernés par le traitement, et légalement habilités en la matière

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation de la finalité puis seront supprimées.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime. Enfin, vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du Responsable de traitement, ou de son délégué à la protection des données à l'adresse : dpd@ville-lamadeleine.fr

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL via leur site www.cnil.fr

Règlement Général de Protection des Données

☐ Après avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles, ci-dessus, de la Ville de La Madeleine, je consens à la fourniture de mes données personnelles.

<https://www.ville-lamadeleine.fr/politique-de-confidentialite>

CAPTCHA

Question mathématique

11 + 2 =

Trouvez la solution de ce problème mathématique simple et saisissez le résultat. Par exemple, pour 1 + 3, saisissez 4.

Envoyer

À télécharger

Fichier

[Règlement d'attribution d'aide financière municipale en matière de transition écologique \(.pdf - 251.71 Ko\)](#)

Fichier

[Code de la route : trottinettes électriques et les nouveaux engins de déplacement personnel \(.pdf - 959.34 Ko\)](#)

A SAVOIR

Au sein d'un même foyer, **une seule aide** sera attribuée pour l'ensemble de la catégorie « moyens de transport doux » **par période de 3 ans**.

Les vélos pour enfant (inférieur à 26 pouces) et **les modèles de vélos dédiés exclusivement à des activités de loisirs ne sont pas subventionnés** (ex : BMX, vélo de piste, vélo de course haut de gamme,...)

Les trottinettes pour enfant et les modèles dédiés exclusivement à des activités de loisirs ne sont pas subventionnés (ex : trottinette grosse roue ou tout terrain)

rgba(255,255,255,1)

Publié le 25 octobre 2019